

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2018

Délibération 2018-45

OBJET : Communication des décisions de Mme la Présidente

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 11 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Patrick DULBECCO, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Gilbert TAULANE représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Madame BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :13
Procuration
Date de la convocation:
4 Décembre 2018

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20181211-2018-45-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

Par délibération n°2014-27 du Comité Syndical en date du 23 Mai 2014, ce dernier a donné délégation à Madame la Présidente des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité Syndical et Madame la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical.

Il s'agit principalement d'attribution de marchés de services, de modification d'une régie de recettes et de dépenses liées à des honoraires d'avocats dont la liste figure ci-après :

ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE SERVICES :

01- Décision du 21/12/2017 ayant pour objet :

PRESTATIONS DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS D'UNIVALOM

Attributaire : HEXA NET sis à MARSEILLE ayant pour montant annuel 15 062,64 € en tranche ferme, et 7 166,60 € en tranche conditionnelle. Durée maximum de 4 ans.

02- Décision du 10/04/2018 ayant pour objet :

OBJECTIF ZERO DECHET LOT n°1 : OZD PERIMETRE LITTORAL

Attributaire : VIE sis à VENCE pour un montant annuel maximum de 32 000 €. Durée maximum de 4 ans.

03- Décision du 06/04/2018 ayant pour objet :

OBJECTIF ZERO DECHET LOT n°2 : OZD PERIMETRE MOYEN PAYS

Attributaire : Constance RIVIER / Association "Des graines et du sens" sis à BAR-SUR-LOUP pour un montant annuel maximum de 18 000 €. Durée maximum de 4 ans.

04- Décision du 16/04/2018 ayant pour objet :

MISE EN CONFORMITE DE LA DECHETERIE DU CANNET MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Attributaire : BUREAU VERITAS sis à VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS pour un montant de 4 580 €.

05- Décision du 16/04/2018 ayant pour objet :

MISE EN CONFORMITE DE LA DECHETERIE DU CANNET MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Attributaire : BUREAU VERITAS sis à SOPHIA ANTIPOLIS pour un montant de 3 439 €.

06- Décision du 30/04/2018 ayant pour objet :

ACQUISITION D'ENGIN DE CHANTIER POUR LA DECHETERIE DE MOUGINS

Attributaire : LYOMAT SAS sis à PIERRE BENITE pour un montant de 160 000 €.

07- Décision du 27/06/2018 ayant pour objet :

AUDIT DES DECHETERIES CASA

Attributaire : ELIANTE INGENIERIE ENVIRONNEMENT sis à VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS pour un montant de 14 300 €.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20181211-2018-45-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

08- Décision du 11/07/2018 ayant pour objet :

TRAVAUX DE MACONNERIE POUR LA DECHETERIE DE MOUGINS

Attributaire : LOMBART BTP sis à NICE pour un montant de 9 775 €.

09- Décision du 12/07/2018 ayant pour objet :

FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS ET CLOTURES POUR LA DECHETERIE DE MOUGINS

Attributaire : RUVALOR 06250 sis à MOUGINS pour un montant de 42 104 €.

10- Décision du 20/08/2018 ayant pour objet :

RENOVATION MAISON D'HABITATION LOT n°1 SECOND OEUVRE

Attributaire : AGEO CONSTRUCTION sis à CAGNES SUR MER pour un montant de 41 422,40 €.

11- Décision du 20/08/2018 ayant pour objet :

RENOVATION MAISON D'HABITATION LOT n°2 MENUISERIES EXTERIEURES

Attributaire : SERTECALU sis à CANNES LA BOCCA pour un montant de 13 582,20 €.

12- Décision du 20/08/2018 ayant pour objet :

RENOVATION MAISON D'HABITATION LOT n°3 PLOMBERIE-SANITAIRES, VENTILATION, CLIMATISATION

Attributaire : OCA sis à VILLENEUVE LOUBET pour un montant de 21 611 €.

13- Décision du 20/08/2018 ayant pour objet :

RENOVATION MAISON D'HABITATION LOT n°4 ELECTRICITE

Attributaire : INTERELEC sis à NICE pour un montant de 22 691,50 €.

14- Décision du 28/09/2018 ayant pour objet :

FOURNITURE ET POSE DE STRUCTURES MODULAIRES PREFABRIQUEES A LA DECHETERIE DE MOUGINS

Attributaire : AZUR LOC sis à NICE pour un montant de 67 799,75 €.

15- Décision du 14/09/2018 ayant pour objet :

RENOVATION MAISON D'HABITATION LOT n°5 ETANCHEITE

Attributaire : CEG TOITURE sis à NICE pour un montant de 21 748,34 €.

FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT :

16- Décision du 05/07/2018 ayant pour objet :

RESCRIT FISCAL REGIME DE TVA SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Attributaire : CMS FRANCIS LEFEBVRE sis à NEUILLY SUR SEINE pour un montant de 8 500,00 €.

REFORME MATERIEL

17- Décision du 23/07/2018 ayant pour objet :

REFORME DE LA PELLE DE LA DECHETERIE DE MOUGINS SUITE A SINISTRE

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20181211-2018-45-DE
Date de télétransmission : 13/12/2018
Date de réception préfecture : 13/12/2018

REGIE DE RECETTE

18- Décision du 12/07/2018 ayant pour objet :
AUGMENTATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DE 53 000 € A 200 000 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- DE PRENDRE ACTE du compte-rendu des décisions syndicales prises par Madame la Présidente sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical

- PRENDS ACTE du compte-rendu des décisions syndicales prises par Madame la Présidente sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Josette BALDEN